



Entraide et Solidarité AF447

Association Loi 1901 (Siret : 517 490 728 00014 - APE : 9499Z)

Maison des Associations, 22 rue Deparcieux - BAL 91-75014 Paris

Tél. : : +33 6 78 64 79 69

Courriel : Entraide@asso-af447.fr

Site Web : www.asso-af447.fr

Présidente : Danièle Lamy

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 16 / 11 /13

Présidence : Danièle Lamy Secrétaire : Sylvie Delerablée

Présents : Danièle Lamy, Laurent Lamy, Philippe Linguet, Claude Declerck, Stéphane Declerck, Farida Salemkour, Claire Durousseau et Sylvie Delerablée

Excusés : Jean-Louis Bonin, Ophélie Toulliou

Ordre du jour :

1. Tour de table :

- Philippe Linguet explique ses actions pour les orphelins dont les parents employés de la société CGED étaient dans l'avion.

L'Association AF 447 Soutien aux Familles CGED, a été créée début juin 2009 pour soutenir les orphelins des 19 victimes CGED. Elle est à l'origine de la stèle présente au cimetière de Limoges, prend en charge certains frais des orphelins et de leurs tuteurs: mutuelles, adhésions aux associations sportives et culturelles, voyages linguistiques, colonies, cadeaux à Noël. Elle organise un week-end ludique annuel avec orphelins et tuteurs (Eurodisney, Futuroscope, Le Puy du Fou). Elle le fera jusqu'à l'âge de 21 ans des enfants dont beaucoup étaient très jeunes en juin 2009. Cette association vit des dons faits par le personnel CGED et de nombreux fournisseurs de cette société.

Il rapporte également sa participation à un CA de la FENVAC. Celle-ci cherche à signer des contrats avec des avocats spécialisés pour intervenir selon leur domaine (accidents collectifs aériens ou non, prise d'otages, ...)

- Laurent Lamy a participé à une visioconférence par Skype afin de communiquer sur l'AF447 et donner sa perception des événements (au sens large). Cette conférence était organisée par un aéroclub du Lot. Une quarantaine de personnes ont assisté à cette conférence.

Une autre conférence du même type pourrait être organisée en décembre.

- Claire Durousseau demande des explications sur Hervé Labarthe qui intervient régulièrement auprès des membres de l'association de façon agressive. Son CV est rapidement évoqué et ses propos virulents condamnés par tous ceux qui ont eu affaire à lui. Comme cet individu utilise le logo de l'association dans ses écrits sans autorisation de celle-ci, une action contre ce personnage est envisagée, mais le vote est différé au prochain CA.

Danièle Lamy rapporte que d'assez nombreux adhérents soutiennent la décision de bloquer l'accès à la page privée du site pour les personnes n'ayant pas renouvelé leur adhésion. Rappel de la date où cela devient effectif : 1 décembre 2013.

2. Points adhérents et trésorerie :

- Nombre d'adhérents : 320
- Présentation du suivi budgétaire par Philippe Linguet, la trésorerie de l'association est stable.
- Un débat est ouvert quant au remboursement par la FENVAC du repas de l'AG du 21 septembre 2013 de notre association. Jusqu'à présent, ces repas ont été pris en charge par cette fédération. Le CA ne comprend pas le refus de cette année au prétexte que ces frais seront remboursés à la suite du procès. Les membres du CA font la remarque que l'association a besoin d'argent avant le procès ou pour faire venir les gens au moment du procès (ce qui lui reviendra après n'aura plus aucune utilité). Danièle Lamy va contacter Stéphane Gicquel, secrétaire général de la FENVAC, pour régler ce détail.

- Le 1^{er} décembre, conformément à ce qui a été décidé, Danièle Lamy enverra un mail signalant aux non cotisants la mise en ligne de ce compte-rendu sur la page privée du site. Pour y avoir accès, il faudra avoir réglé le montant de sa cotisation. En même temps, un nouveau mot de passe sera envoyé aux adhérents à jour de leur cotisation.

- Il faut mettre à jour l'adresse du siège social dans les statuts et sur le site web. Un nouveau courrier à la préfecture est prévu pour régulariser la situation.

3. Validation de documents de l'AG du 21 septembre

- Rapport moral lu par Danièle Lamy.
- Rapport financier
- Compte-rendu de l'AG
- PV de l'AG
- Liste des administrateurs

Danièle envoie les documents à la Préfecture.

4. Compte rendu d'activités/ points sur le dossier judiciaire

- **15 octobre 2013 : réunion au BEA** pour la présentation des suites données aux recommandations émises par le BEA dans le cadre de l'enquête de sécurité de l'accident du vol Rio-Paris AF447.

Un compte-rendu oral de Laurent montre que le BEA émet des recommandations dont les destinataires ont trois mois pour répondre favorablement... ou non ! En d'autres termes, les destinataires, essentiellement des autorités chargées de la sécurité aérienne, disposent de ce laps de temps pour indiquer au BEA si leurs recommandations seront prises en compte.

Selon la complexité des modifications à faire, il faudra de 3 à 5 ans pour leur mise en application. Parfois, ne seront concernés que les nouveaux modèles d'avion.

On peut citer notamment les recommandations suivantes :

- Le BEA préconise de lancer des recherches sur des nouvelles technologies permettant de pallier l'insuffisance des sondes Pitot qui ne seront jamais efficaces à ces altitudes.
- Le BEA affirme dans son dernier rapport qu'il n'a pas été permis de mettre en évidence un dysfonctionnement de la chaîne de dégivrage. Le BEA a refusé de nous fournir les travaux qui étayaient cette affirmation et refuse de s'expliquer sur le sujet. Cette façon de procéder ne peut faire que renforcer encore un peu plus la suspicion à l'égard de cette institution ; il convient de rappeler que le BEA n'a pas mené d'enquête avant l'AF447 sur la recrudescence des blocages de Pitots, alors qu'il est destinataire de tous les comptes rendus d'incidents rencontrés par des équipages.
- Il préconise qu'un avion déviant trop de sa trajectoire doit envoyer sa position toutes les minutes (10 minutes pour l'AF 447). Il souhaite aussi voir améliorer l'intervention des secours par rapport à la communication et la vitesse de déclenchement de l'alerte.

- Les associations allemandes et brésiliennes ont renoué contact avec notre association. Elles ont validé le communiqué de presse émis pour cette occasion rédigé par Laurent, ainsi que l'analyse technique (transmise avec le CP) réalisée par Gérard ARNOUX. Ces associations souhaitent garder un contact régulier.

- Il sera demandé par le biais des avocats de l'association la possibilité d'écouter la totalité des enregistrements. L'accident de l'AF 447 est le seul accident aérien où la partie civile n'a pas eu accès à la totalité des enregistrements !

- Dans le cadre d'un nouveau complément d'expertise concernant le deuxième collège d'experts, il sera demandé, par l'intermédiaire des avocats de l'association :

- Des précisions sur la perte virtuelle d'altitude survenue dans les premières secondes ainsi que ses conséquences sur les instruments et donc sur le pilotage,
- Des explications sur le refus des dirigeants de la compagnie d'AF lors du CHSCT (comité d'hygiène et de sécurité) de 2002 durant lequel les représentants du personnel ont demandé de former les pilotes pour le décrochage et de modifier la procédure en manœuvre d'urgence (pouvoir la restituer de mémoire).

D'autres demandes pourraient s'ajouter lorsque nous disposerons des réponses de l'ancien collège d'experts judiciaires concernant nos demandes du mois de mars dernier. Ces demandes portaient essentiellement sur la chaîne de dégivrage et sur les Pitots.

Un compte-rendu détaillé sur l'analyse technique des recommandations du BEA est en cours de rédaction par Laurent et Danièle.

- 1^{er} novembre : dépôt d'une corbeille sur la stèle. Une photo est mise en ligne.

- **Le 5 novembre 2013, rapport des experts judiciaires :**

Il vient d'être versé au dossier judiciaire et doit être analysé par le collectif d'avocats de l'association.

- **Le 30 novembre : réunion pour légaliser le Comité de Veille pour la sécurité aérienne.**

Un budget est voté pour l'adhésion au Comité de veille pour la sécurité aérienne. Celui-ci devrait s'élever à 500 € par association adhérente afin de déposer les statuts, créer un site, etc.

- **Cérémonie du 1^{er} juin 2014.**

Une demande sera faite à Air France pour une réunion préparatoire les vendredis 21 ou 28 février 2014, la date est à confirmer.

5. La boîte à suggestions mise en place à l'AG du 21 septembre

- L'AG décentralisée une année sur deux : voté

- Par rapport à la cérémonie du 1^{er} juin 2013 : sont soulignés la médiocrité du repas servi, le manque de navettes entre le cimetière et la salle du restaurant, la nécessité d'avoir plus de chaises sur le lieu de la cérémonie. Ces points seront abordés avec Air France lors de la réunion.

- L'augmentation de la cotisation ? Après délibération, le problème sera repoussé lors de la prochaine AG.

- La nécessité qu'Air France propose des stages en interne pour les familles de victime ayant la phobie de l'avion. Apparemment, certaines familles ont été prises en charge. Qui a payé ? Cela sera certainement réglé au cas par cas.

- L'organisation de rencontres avec les associations de familles de victimes étrangères ? Pourquoi pas, en fonction de réunions ou d'occasions prévues.

6. Point sur le requiem

Il y a eu des échanges cordiaux avec Anne-Marie Auvergne, organisatrice du projet.

Une réunion avec Air France a eu lieu sans représentant de l'association. En retour, un mail a été envoyé aux membres du CA pour les informer de l'avancée du projet.

Les répétitions ont commencé.

Financièrement, ils comptent sur Air France et d'autres partenaires pour financer le concert. L'association ne participera pas financièrement mais transmettra les informations à ses adhérents.

Ce concert aura lieu à l'église de la Trinité (Paris 9^{ème}) à 21h le 1^{er} juin 2014.

7. Questions diverses

- Est abordé le problème du remboursement des frais de déplacement.

→ Est voté le fait que ne sont pris en charge que les déplacements aux réunions où seuls les membres du CA sont conviés (AG, CA, réunions techniques, réunions avec le BEA, les avocats, ...)

Date du prochain CA : 1^{er} février 2014.

Compte-rendu rédigé par la secrétaire, Sylvie Delerablée